

Distr. limitée
10 mars 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-quatrième session
1^{er}-12 mars 2010
Point 3 a) de l'ordre du jour
**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée**
**« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » :**
réalisation des objectifs stratégiques, mesures
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles
mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre
de la Déclaration et du Programme d'action
de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale
et sa contribution à l'adoption d'une démarche
soucieuse de l'égalité des sexes en vue
de la réalisation des objectifs du Millénaire
pour le développement

**Table ronde de haut niveau sur la mise en œuvre
de la Déclaration et du Programme d'action
de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième
session extraordinaire de l'Assemblée générale
et sa contribution à l'adoption d'une démarche
soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation
des objectifs du Millénaire pour le développement**

Résumé de la présidence

1. À sa 4^e séance, le 1^{er} mars 2010, la Commission de la condition de la femme a tenue une table ronde de haut niveau sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et sa contribution à l'adoption d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette table ronde interactive de haut niveau a



permis d'échanger des données d'expérience, des enseignements et des bonnes pratiques. Un guide de discussion a servi de cadre au dialogue interactif.

2. La table ronde de haut niveau a été organisée en deux sessions parallèles afin de permettre des interactions entre les nombreux participants. Ces sessions étaient présidées, respectivement, par M. Garen Nazarian, Président de la Commission de la condition de la femme, et M. Cesare Maria Ragaglini, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies. Deux orateurs de marque ont ouvert les débats : M^{me} Caren Grown, économiste résidente de l'American University (Washington), et M^{me} Lydia Alpizar Durán, Directrice exécutive de l'Association pour les droits de la femme et le développement. Les représentants des États Membres ont échangé des informations sur les progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action dans leurs pays et fait des propositions pour l'avenir. Des représentants d'entités des Nations Unies (le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) et d'organisations non gouvernementales invitées (Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange et le Forum international des femmes autochtones) ont répondu et contribué au dialogue interactif.

3. La mise en œuvre intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing est essentielle pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est un objectif de développement essentiel en lui-même et sa réalisation contribuera notablement à la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs 3 et 5 sont sexospécifiques, mais il est clair que tous les objectifs du Millénaire pour le développement ont une dimension « égalité des sexes ». Des progrès ont été faits, mais ils ont été long et inégaux. Les participants ont réaffirmés qu'ils étaient résolus à mettre intégralement en œuvre le Programme d'action et à réaliser tous les objectifs du Millénaire pour le développement. On a souligné la nécessité de renforcer encore les liens entre la mise en œuvre du Programme d'action et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les perspectives sexospécifiques doivent être plus clairement articulées et envisagées dans les stratégies de réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux national et local. Il faut mettre au point de meilleurs mécanismes et instruments, et responsabiliser les États et autres parties prenantes s'agissant de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs.

4. L'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et la réunion plénière de haut niveau que doit tenir l'Assemblée générale en septembre 2010 pour examiner les progrès réalisés dans la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement doivent être l'occasion de réaffirmer la place centrale de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes pour la réalisation de tous les objectifs de développement arrêtés au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

5. L'éducation joue un rôle critique dans l'autonomisation des femmes et des filles. Les bonnes pratiques, comme la suppression des frais de scolarité, ont permis de progresser régulièrement dans la réalisation des objectifs internationaux s'agissant d'améliorer l'accès des filles à l'éducation, en particulier au niveau primaire. Toutefois, les progrès restent inégaux selon les régions et pays et à l'intérieur de ceux-ci. L'enseignement secondaire et universitaire demeure crucial

pour améliorer les chances des femmes et des filles. L'enseignement informel, y compris les programmes de formation professionnelle, est un complément important de l'enseignement formel. Les participants ont souligné qu'il fallait que les gains obtenus par les femmes et les filles dans le domaine de l'éducation se traduisent par de meilleures possibilités d'emploi.

6. Le droit à l'intégrité corporelle, y compris la santé sexuelle et en matière de procréation, est fondamental pour l'égalité entre les sexes et les droits fondamentaux de la femme. Les femmes continuent de connaître des problèmes de santé évitables. Bien que le taux de mortalité maternelle ait diminué dans certains pays, en matière de médecine de la procréation les progrès sont limités. Un retard subsiste dans la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement, à savoir améliorer la santé maternelle, et il est urgent d'accroître les investissements dans ce domaine. Chaque jour, au moins 1 500 femmes et adolescentes meurent de complications intervenues durant la grossesse et l'accouchement. Presque tous ces décès pourraient être évités au moyen d'interventions telles que programmes de maternité sans risques, soins de santé maternelle gratuits, recrutement d'accoucheuses compétentes et soins obstétricaux d'urgence. Les femmes doivent pouvoir décider elles-mêmes de l'espacement de leurs grossesses et du nombre d'enfants qu'elles souhaitent mettre au monde. Des systèmes de santé qui fonctionnent bien sont essentiels pour répondre aux besoins sanitaires spécifiques des femmes et des filles. Durant la dernière décennie, les ressources consacrées à la santé de la femme ont stagnées. On estime que 24 milliards de dollars des États-Unis, soit l'équivalent de six jours de dépenses militaires mondiales, sont nécessaires pour que le nombre des décès maternels diminuent de manière significative.

7. Les taux de grossesses demeurent élevés chez les adolescentes, en raison de grossesses précoces ainsi que de la pratique du mariage précoce et du mariage des enfants en vigueur dans certains pays. Les États doivent adopter des lois interdisant le mariage des enfants et prendre d'autres mesures, par exemple mettre en place des systèmes d'enregistrement des mariages, des mesures d'incitation pour maintenir les filles à l'école et des programmes de mobilisation des communautés.

8. Dans le cadre du sixième objectif pour le développement, la féminisation du VIH et du sida continue d'être extrêmement préoccupante. Les jeunes femmes sont davantage susceptibles d'être infectées par le VIH et dans de nombreux pays le taux de prévalence du VIH est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Il faut prendre des mesures pour garantir l'accès des femmes à la prévention, aux traitements et aux soins. L'éducation sexuelle des filles et des garçons et les programmes de modification des comportements sont notamment essentiels à cet égard.

9. La violence contre les femmes fait obstacle à l'exécution du Programme d'action et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, outre son coût économique élevé et les souffrances personnelles qu'elle cause. Les initiatives internationales et nationales pour lutter contre la violence à l'égard des femmes se sont multipliées, car de nombreux pays ont renforcé leurs législations, politiques et institutions pour y mettre fin. Les participants ont souligné que la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » lancée par le Secrétaire général avait redonné de l'élan à l'action menée contre cette violence et ils s'en sont félicités. Il faut faire en sorte que les activités visant à

prévenir et éliminer la violence à l'égard des femmes soient exhaustives, intégralement mises en œuvre et supervisées, et soient viables dans tous les secteurs, notamment la santé, l'éducation et l'emploi.

10. L'autonomisation économique des femmes est essentielle pour l'exécution du Programme d'action et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La problématique de l'égalité entre les sexes a toutefois été largement ignorée dans la formulation des politiques macroéconomiques, qui ont des impacts différents sur les hommes et sur les femmes. La réorientation du cadre actuel d'élaboration des politiques macroéconomiques et des structures économiques est nécessaire pour que les femmes aient accès à égalité avec les hommes aux ressources économiques et au contrôle de ces ressources. Il faut prêter systématiquement attention aux priorités et aux besoins des femmes et des filles dans la planification, la mise au point, l'exécution et l'évaluation des politiques économiques.

11. Des lois et des politiques ont été adoptées pour que davantage de femmes soient propriétaires de moyens de production, mais leur mise en œuvre demeure insuffisante dans de nombreux pays en raison des normes socioculturelles et parce que les femmes connaissent mal leurs droits. Si le microcrédit demeure une stratégie importante de réduction de la pauvreté, il n'a pas suffi à autonomiser économiquement les femmes.

12. Les crises économiques et financières ont un impact sexospécifique et font peser un fardeau disproportionné sur les femmes, en particulier les femmes pauvres, mais elles offrent aussi des possibilités de modifier les stratégies d'intervention. Les mesures prises face à la crise économique et financière, notamment les plans de relance, doivent tenir compte des besoins et des priorités des femmes et des filles afin de ne pas perdre les acquis de la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

13. L'accès des femmes au marché du travail et à des emplois décents est critique. De nombreux pays ont pris des mesures législatives et politiques pour lutter contre la discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail. Si, ces dernières années, l'accès des femmes à l'emploi s'est amélioré, les femmes n'en demeurent pas moins essentiellement cantonnées dans des emplois vulnérables et mal payés, et souvent précaires. La ségrégation en matière d'emploi et les écarts de salaire en fonction du sexe subsistent dans toutes les régions du monde. Le partage inégal entre hommes et femmes du travail non rémunéré, notamment au sein de la famille, limite la capacité des femmes de participer pleinement au marché du travail.

14. Les politiques de congé parental pour les femmes et pour les hommes font partie des pratiques prometteuses s'agissant d'accroître la participation des femmes au marché du travail et d'appuyer la redistribution du travail non rémunéré entre hommes et femmes. Les investissements dans les infrastructures, comme l'énergie, l'eau et l'assainissement, les garderies d'enfants et les moyens de transport, peuvent alléger les horaires des femmes et améliorer leur participation au marché du travail. Il importe également de veiller à ce que les femmes aient accès aux emplois nouvellement créés, comme les emplois verts.

15. Dans de nombreux pays, les mesures de protection sociale comme les régimes d'assurance chômage, d'assurance médicale universelle et de pensions ont joué un rôle critique dans la promotion de l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des

femmes tout en contribuant à la réduction de la pauvreté, à la croissance économique et au développement. Sont aussi prometteuses à cet égard des pratiques comme l'élargissement de la protection sociale aux groupes traditionnellement exclus ou marginalisés tels que les employées de maison. Une sécurité sociale de base pour tous contribuerait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, tout comme l'établissement d'un plancher mondial de protection sociale.

16. Les guerres, les catastrophes naturelles et les situations de crise connexes ont des impacts profondément différents sur les femmes et les filles. Toutes les formes de violence sexospécifique, en particulier les violences sexuelles, peuvent s'aggraver et l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux moyens de subsistance être gravement compromis. Pour que les interventions soient efficaces, il faut que ces différences soient prises en considération lors de l'évaluation des besoins et de la planification après un conflit armé ou une crise. Il faut aussi que les femmes participent à la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes. Les participants ont noté que les besoins propres des femmes dans les situation d'après conflit et de crise n'étaient pas suffisamment reconnus ni financés.

17. Le 31 octobre 2010, qui marque le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, doit être l'occasion de rechercher comment renforcer encore la mise en œuvre des engagements mondiaux liés aux femmes, à la paix et à la sécurité ainsi que la responsabilité de cette mise en œuvre.

18. Les attitudes patriarcales et les stéréotypes profondément enracinés s'agissant des rôles et attributions des femmes et des hommes dans la famille et la société continuent de renforcer l'inégalité. Les coutumes et traditions discriminatoires entravent les progrès dans de nombreux domaines, et notamment l'accès des femmes aux ressources. Les participants ont noté qu'il importait de trouver des moyens novateurs d'amener les dirigeants communautaires à participer à l'action mise en œuvre pour éliminer les pratiques et coutumes discriminatoires. Dans la conception, la planification et la supervision des législations, politiques et programmes visant à réaliser l'égalité entre les sexes, il importe de s'attaquer de front aux multiples formes de discrimination et de marginalisation auxquelles des groupes particuliers de femmes continuent d'être confrontées, notamment les femmes âgées, autochtones et rurales, les femmes membres de minorités ethniques et les femmes handicapées.

19. Parce que les données sont rares voire inexistantes, il est encore difficile de mesurer les progrès réalisés dans plusieurs des domaines critiques visés dans le Programme d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement. Les participants ont reconnu qu'en dépit des efforts faits pour améliorer la collecte de données ventilées par sexe et par âge et la mise au point d'indicateurs sexospécifiques, de nombreuses lacunes subsistaient. On souligne qu'il fallait accroître les investissements dans la collecte et l'analyse des données.

20. Les participants ont reconnu que l'égalité des sexes contribuait à la croissance économique mais ont constaté l'insuffisance des ressources allouées à la promotion de cette égalité et à l'autonomisation des femmes. Les budgets tenant compte des sexospécificités constituent un bon outil de mobilisation et d'allocation des fonds publics et permettent de contrôler que les gouvernements ont honoré leurs engagements en matière d'égalité des sexes. Les recettes fiscales peuvent être

utilisées pour exécuter des programmes sociaux, par exemple dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui ont un impact positif sur l'égalité entre les sexes et stimulent la croissance et le développement économiques. L'appui prévisible et durable des donateurs demeure en outre indispensable à une mise en œuvre efficace du Programme d'action et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. Des processus consultatifs, des partenariats solides et une collaboration entre les différentes parties prenantes, notamment les ministères, les parlementaires, la magistrature, la société civile, le secteur privé et les médias, sont critiques pour réaliser l'égalité entre les sexes. Les participants ont préconisé de bonnes pratiques reposant sur une collaboration entre les institutions nationales chargées de promouvoir l'égalité entre les sexes, les ministères et la société civile afin d'améliorer l'application et le contrôle des lois et politiques en la matière.

22. Les participants ont souligné le rôle de la nouvelle entité composite chargée de promouvoir l'égalité entre les sexes dont la création est proposée dans l'exécution du Programme d'action et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette nouvelle entité devrait promouvoir un renforcement du rôle et de la voix des femmes dans la gouvernance et l'élaboration des politiques au niveau mondial. Elle devrait être dotée de puissants moyens opérationnels au niveau des pays et de ressources importantes, et être dirigée par une personnalité politique. Elle devrait responsabiliser davantage l'Organisation des Nations Unies s'agissant de l'intégration des perspectives sexospécifiques et de l'autonomisation des femmes et renforcer sensiblement les moyens dont dispose l'Organisation pour aider les pays à honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes.

23. Pour assurer l'exécution intégrale du Programme d'action de Beijing et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les participants ont notamment recommandé :

- De donner la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les politiques, stratégies et programmes nationaux sur la base du Programme d'action en vue de réaliser tous les objectifs du Millénaire sur le développement;
- De renforcer les partenariats entre les différentes parties prenantes pour améliorer les liens entre les politiques, plans et stratégies de mise en œuvre du Programme d'action et de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- D'examiner et d'amender ou abroger les lois, règlements, politiques, pratiques et coutumes discriminatoires à l'égard des femmes en application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et les Conventions de l'OIT;
- De renforcer la capacité des institutions nationales de promotion de l'égalité des sexes de participer effectivement à la planification, la mise au point, l'application et l'évaluation de l'ensemble des politiques, programmes et stratégies, ainsi qu'à la collecte et à l'analyse des données;

- De faire figurer dans les recensements nationaux et les études sur les ménages des questions permettant d'obtenir de meilleures données ventilées par sexe, âge et autres variables;
- De mettre en place des cadres juridiques et politiques en vue de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes;
- De veiller à ce que les plans de relance économique, notamment les programmes publics de création d'emplois, les investissements dans les mises à niveau technologiques et l'énergie verte, soient sexospécifiques et créent des emplois pour les femmes;
- D'élargir les mesures de protection sociale et d'éliminer les inégalités sexospécifiques en la matière et d'étudier la possibilité d'établir un plancher mondial de protection sociale;
- De procéder à des analyses ventilées par sexe des recettes et des dépenses dans tous les domaines de l'action de l'État et de tenir compte des résultats obtenus aux fins de la planification budgétaire, de l'allocation des ressources et des prélèvements fiscaux;
- De mieux cibler l'aide au développement et d'en renforcer l'impact en mettant expressément l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.
